

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BACCARAT

Société anonyme au capital de 20 767 825 Euros.
Siège social : rue des Cristalleries, 54120 Baccarat.
760 800 060 R.C.S. Nancy.

Avis de convocation.

Mmes et MM. les actionnaires de la société Baccarat sont informés qu'ils seront convoqués prochainement par le Conseil d'administration de la Société Baccarat en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, le **jeudi 25 juin 2015 à 15 heures** dans les salons de la **Maison des Centraliens, 8, rue Jean Goujon - 75008 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

A caractère ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs de leur gestion ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat dudit exercice ;
- Approbation de convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce relative au contrat de consultant avec la société Studio Labro ;
- Approbation de conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce relative à la poursuite, pour une durée d'un an, du contrat de prestations de services conclu avec Catterton Management Company, L.L.C. et à sa résiliation ;
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée par la société contrôlante au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de six administrateurs ;
- Renouvellement de la mission des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- Nomination de Commissaires aux comptes suppléants.

A caractère extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Suppression de l'obligation statutaire pour les administrateurs de détenir des actions de la Société et suppression corrélative de l'article 7.2. des statuts ;
- Suppression, par l'instauration d'une clause statutaire, des droits de vote double prévus par la Loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 et insertion corrélative d'un sixième alinéa à l'article 10 des statuts.

A caractère ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

Modes de participation à l'assemblée :

1° - Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée pourront :

- soit demander une carte d'admission à l'aide du formulaire qui leur sera adressé avec la convocation, après l'avoir complété, signé et renvoyé à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES à l'aide de l'enveloppe T qui sera jointe à la convocation ;
- soit se présenter le jour de l'assemblée, muni d'une pièce d'identité, aux guichets qui seront spécialement prévus à cet effet.

Les demandes de cartes d'admission effectuées par des actionnaires non résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes de titres nominatifs de la Société (article L.228-1, 7ème alinéa du Code de commerce) tenus par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, devront être transmises à ce dernier via leur Intermédiaire Inscrit et être accompagnées, pour pouvoir être prises en compte, d'une attestation dudit Intermédiaire Inscrit, de telle sorte que la Société ou son mandataire puisse vérifier sans contestation possible leur qualité d'actionnaire au 23 juin 2015, soit à la « Record Date ».

Au cas où les actions seraient détenues via plusieurs intermédiaires successifs, une attestation devra être établie par chacun de ces intermédiaires. 2° - Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint, ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, les Grands Moulins de Pantins – 93461 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- envoi d'un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant leurs nom, prénom, adresse, assemblée générale Baccarat et identifiant auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats effectuées par courriel, dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 24 juin 2015 à 15 heures, heure de Paris pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les formulaires de demande de carte d'admission, de vote par correspondance et de procuration et les enveloppes T prévues à cet effet seront adressés à tous les actionnaires avec la convocation.

Lorsqu'un actionnaire aura soit exprimé son vote par correspondance, soit donné une procuration, soit demandé une carte d'admission, il ne pourra alors plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Dépôt de questions écrites :

Les questions écrites qui seraient posées par les actionnaires devront être envoyées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société à compter de la date de convocation de l'assemblée générale et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Droit de communication actionnaire :

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://baccarat.comfi.org/>, à compter du vingt et unième jour précédent l'assemblée, soit le 5 juin 2015.

1502999